AR Prefecture

005-210501078-20221214-79_2022-DE
Reçu le 16/12/2022
Publié le 16/12/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE – FRATERNITE

Délibération n°79-2022

COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022

Effectif légal : **11**
Nombre
De conseillers en exercice : **10** de présents : **08** de votants : **09** date de convocation : **06/12/2022**

L'an deux mil vingt-deux le quatorze décembre à dix-huit heures trente minutes les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PUY SAINT ANDRE se sont réunis en mairie, après convocation légale, sous la Présidence d'Estelle ARNAUD.

Sont présents : ARNAUD Estelle, PROUVE Alain, LEROY Pierre, CAMUS Michel, JALADE Véronique, SENNERY Pierre, CHARDRONNET Luc, POINSONNET Bertrand
Absents représentés : KOLLER Pascale donne procuration à ARNAUD Estelle
Absents non représentés : BUISSON Basile

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Michel CAMUS est désigné comme secrétaire de séance.

Objet : FINANCES

MISE EN SECURITE DE L'IMPASSE DES PEUPLIERS A PIERRE-FEU
Travaux de pose de barrières de sécurité
Rapporteur : Alain PROUVE

Dans le cadre de son programme pluriannuel de rénovation et de sécurisation des voiries, la commune souhaite, cette année, réaliser des travaux de sécurisation à l'Impasse des Peupliers à Pierre-Feu, par le remplacement ou la mise en place de barrières de sécurité.
Considérant l'accord de financement du Département attribuant 50% de subvention;
Considérant l'adhésion à IT 05,
Considérant le devis de AGILIS prestataire du marché fourniture et pose de dispositif de retenue métallique et mixte pour la central l'achat de l'ingénierie du Département des Hautes Alpes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :
Décide de retenir l'entreprise AGILIS pour un montant de 4 860€ HT;
Autorise Mme le Maire à signer le devis
Dit que les crédits sont prévus au budget

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits
Pour copie conforme
Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en Préfecture
Le 16 décembre 2022
De la publication le 16 décembre 2022

Fait à Puy Saint André le 14 décembre 2022
Le Maire
Estelle ARNAUD

MAIRIE DE PUY ST ANDRE (Hautes-Alpes)